



Accident de service d'un fonctionnaire

Par **mum69**, le **09/02/2015** à **16:53**

Bonjour Maître

Le 3/12/2014 j'ai glissé sur le sol mouillé qui venait d'être nettoyé par la femme de ménage sur mon lieu de travail. Je me suis fracturée la cheville et ma hiérarchie a reconnu l'accident de service. J'ai eu une immobilisation de 6 semaines et là j'ai commencé ma rééducation et mon médecin pense qu'on pourra faire la reprise le 22/02/2015. Ors, j'ai encore mal, et je boîte pour marcher car je n'arrive pas à m'appuyer sur mon pied.

Je comptais prendre ma retraite le 31/07/2015. Est-ce que j'ai intérêt à le faire si j'ai des séquelles ? Si j'ai des séquelles après ma retraite quels sont mes recours ?

Et quels sont mes droits sachant que je suis fonctionnaire

et que j'ai subi des préjudices (immobilisation, piqûres d'anti-coagulant, prise de sang, sans compter la baisse de moral dû au fait que mon pied n'est plus celui d'avant). Merci pour votre réponse.

Quels recours en cas de départ à la retraite avec des séquelles ?